ALPINA ALKYD EMULSION BRILLANTE

Version 1.0 Date de révision 29.04.2013 Date d'impression 29.04.2013

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ALPINA ALKYD EMULSION BRILLANTE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de peinture

Restrictions d'emploi recommandées :

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DAW France division Boves
Pôle Jules Verne
Zac de la croix de fer
80440 Boves
Téléphone : +330322383941
Téléfax : +330322383945
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sds@daw.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence/ Adresse e-mail : 01 45 42 59 59
sds@daw.de

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Information supplémentaire : Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux directives de la CE et aux réglementations nationales du pays concerné.

2.3 Autres dangers

Conserver hors de portée des enfants. Assurer une bonne aération pendant l'application et le séchage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les eaux naturelles et en terre. Laver les outils immédiatement après utilisation avec de l'eau et du savon.
Ne pas respirer les brouillards/aérosols/brumes

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Le secouriste doit se protéger.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 mn à l'eau courante propre.
Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Non combustible. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La combustion produit des fumées irritantes. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Le produit lui-même ne brûle pas. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Utiliser des chaussures ou des bottes de protection avec une semelle en caoutchouc rugueuse Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour d'autres informations voir Section 8 & 13 de la fiche de données de sécurité.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Stocker à température ambiante.
Périssable en cas de congélation.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Classe de stockage (Allemagne) : 12 Substances liquides non combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les Fiches Techniques du fabricant.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	2005-02-01	FR VLE
Information supplémentaire:	normal: Valeurs limites indicatives Titane				

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Protection des mains	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Feuille de renseignement: réglementation sur les gants de protection Fiche d'information de BG (Allemagne): A 023 protection des mains et de la peau
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité Règles de la fédération de travail - BGR 192 réglementation sur la protection des yeux et du visage (Allemagne)
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection
Mesures d'hygiène	:	Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Mesures de protection	:	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	pigmenté
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non applicable
pH	:	donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	env. 0 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	100 °C
Point d'éclair	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure	:	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	:	non applicable
Pression de vapeur	:	env. 23 hPa
Densité de vapeur relative	:	non applicable
Densité relative	:	non applicable
Densité	:	donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	:	n'est pas auto-inflammable
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	non applicable
Propriétés comburantes	:	donnée non disponible

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	:	non déterminé

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Information supplémentaire: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger du gel. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	> 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	donnée non disponible
Information supplémentaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit., L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour le poisson	:	donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	:	donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Evacuer selon les prescriptions légales en vigueur. Résidus de produit liquide: Evacuer dans une déchetterie agréée pour anciennes peintures et vernis. Résidus de produit séché: Evacuer
comme déchets de chantier, de démolition ou comme ordures ménagères.

Emballages contaminés : Ne recycler que les emballages vides.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU
ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Marchandise non dangereuse
RID
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	:	1: pollue faiblement l'eau
Code-produit peintures et laques / Code	:	M-DF01 Code-produit peintures et laques en allemagne: M-DF01

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. Autres informations

Information supplémentaire

Autres informations : **Selon le réglement REACH N°1907/2006EC , la communication d'un scénario d'exposition n'est pas exigée.**
Ce produit est un mélange et ne contient pas de substances classées extrêmement préoccupantes à un taux égal ou supérieur à 0.1 %.De ce fait, aucun scenario d'exposition ni aucune évaluation de la sécurité chimique ne doit être établis.

La communication des usages n'est pas nécessaire, conformément à l'article 31(1)(a).Les substances ou mélanges enregistrées ne répondent pas aux critères de classification comme substances dangereuses conformément au règlement 1272/2008 ou 1999/45/EC.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

REACH et GHS/CLP informations

Nous appliquerons les modifications conformément aux obligations légalesimposées par REACH (EG n° 1907/2006) et le décret GHS ou CLP (EG n° 1272/2008). Sur la base des renseignements de nos fournisseurs, nous mettrons régulièrement nos fiches de données de sécurité à jour. Comme d#habitude, vous serez informé sur les modifications.

En ce qui concerne REACH, nous vous informons que nous sommes utilisateur et n#effectuons aucun enregistrement nous-mêmes. Nous dépendons des renseignements de nos fournisseurs. Dès réception des renseignements, nous mettrons à jour nos fiches de données de sécurité. Cela dépend de la substance et de la limite d#enregistrement et peut se dans la période du 1.12.2010 et 01.06.2018.

La mise à jour des fiches de données de sécurité des mélanges et les préparations selon le décret GHS ou CLP doit être fait avant le 01.06.2015. Dans la limite de cette période transitoire, nous mettrons nos fiches de données de sécurité à jour dès que nous avons obtenu les renseignements suffisants de nos fournisseurs.